

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 juillet 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Parlement européen vient de décider une hausse importante du programme Erasmus + permettant de passer de 15 milliards d'euros à 28 milliards pour la période de 2021 à 2027.

Ce programme, lancé en 1997, constitue un symbole de la construction européenne et regroupe aujourd'hui de nombreuses initiatives pour la jeunesse.

Le nouveau programme veut mettre l'accent sur la mise à disposition de bourses d'études en faveur de jeunes issus de familles à revenus modestes, de jeunes en situation de handicap, de précarité ou d'isolement.

- Nous aimerions dès lors savoir de Monsieur le Ministre quelles seraient les priorités du Luxembourg afin de faire bénéficier au maximum les populations cibles de ces nouveaux moyens tant en ce qui concerne les échanges hors ou vers le Luxembourg ?
- Quelle est la part du budget total qui revient aux initiatives de notre pays ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



Francine Closener  
Députée

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et  
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 4722 de  
Monsieur et Madame les Députés Francine Closener et Mars Di Bartolomeo**

**Ad 1)**

Les principes d'égalité et d'inclusion font partie des valeurs fondamentales de l'Union européenne (UE). En même temps, les sociétés se diversifient de plus en plus à de nombreux égards. Il en résulte un besoin accru d'apprendre à s'orienter dans la diversité et de créer des sociétés inclusives et solidaires en Europe. Les programmes de l'UE « Erasmus+ » et « Corps européen de solidarité (CES) » sont les principaux programmes qui peuvent y contribuer.

Pour donner un élan à l'inclusion et à la diversité dans la nouvelle génération des programmes Erasmus+ et CES, la réglementation de ces nouveaux programmes comporte un chapitre consacré à l'inclusion, exigeant notamment que la Commission européenne (CE) mette en place un cadre spécifique pour les mesures d'inclusion, décrivant les principaux domaines de travail pour les sept prochaines années à cet égard. Parallèlement aux négociations interinstitutionnelles sur les règlements instituant les deux programmes, et pour s'assurer que ces programmes comportent cette importante dimension horizontale dès le début, des travaux sur les programmes Erasmus+ et CES plus inclusifs ont été menés conjointement avec les États membres, les agences nationales chargées des programmes Erasmus+ et CES et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), les réseaux, les ONG, les experts et les bénéficiaires finaux, y compris ceux qui ont moins d'opportunités.

Le résultat de ce processus de cocréation sont les « [Lignes directrices de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité](#) », un document qui s'appuie sur les expériences acquises dans les différents secteurs des programmes et qui propose des définitions communes aux différents secteurs, groupes cibles et objectifs spécifiques liés à l'inclusion. Les lignes directrices ont été élaborées par la CE en étroite collaboration avec les agences nationales chargées d'Erasmus+ et du CES ainsi que d'autres parties prenantes externes, dans le but de mettre les programmes Erasmus+ et CES à la portée des personnes moins favorisées.

**Les priorités du Luxembourg**

« Inclusion et diversité » est une des priorités horizontales du nouveau programme Erasmus+. L'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité sont donc promues à travers l'ensemble des actions du programme. Erasmus+ prévoit des mécanismes et des ressources spécifiques pour les organisations et les participants ayant moins d'opportunités (notamment des participants en situation d'handicap, ayant des problèmes de santé, faisant face à des obstacles liés aux systèmes de l'éducation, aux différences culturelles ou encore à des obstacles sociaux, économiques, géographiques ou liés à toute forme de discrimination.)

Les agences nationales, comme l'Agence nationale Anefore chargée d'Erasmus+ au Luxembourg, jouent un rôle essentiel pour appuyer les projets en veillant à ce que ceux-ci soient aussi inclusifs et variés que possible. Anefore est tenue de suivre [les lignes directrices européennes communes](#), avec la souplesse nécessaire pour s'adapter au contexte national.

Le programme Erasmus+ opère à travers une optique institutionnelle, c'est-à-dire qu'uniquement des institutions et organisations actives dans les domaines de l'éducation formelle et non-formelle

peuvent soumettre des propositions de projets en vue de demander un financement Erasmus+. Ce sont également les institutions et organisations bénéficiaires de projets qui sont responsables de la sélection des participants à leur(s) projet(s). Ainsi, en vue d'augmenter le nombre de participants issus des populations cibles au programme Erasmus+, la priorité de l'agence nationale Anefore est accordée à la **sensibilisation** et au **soutien des organisations** souhaitant réaliser un projet Erasmus+ en vue de les motiver d'impliquer davantage de participants ayant moins d'opportunités et de réaliser des projets inclusifs.

La stratégie européenne en matière d'inclusion et de diversité<sup>1</sup> correspond également à la stratégie nationale de Anefore.

Anefore veillera à mieux faire connaître les diverses options et les différents mécanismes de soutien aux projets visant à favoriser l'inclusion et la diversité en allant vers les personnes moins favorisées dans leurs environnements personnels respectifs, par l'intermédiaire des organisations qui travaillent avec elles et en adaptant l'approche à leurs besoins spécifiques en matière d'information.

L'Agence nationale prévoit :

- d'éditer du matériel d'information approprié et accessible pour diffusion via tous les canaux de communication et d'information habituels (y inclus la promotion d'exemples de bonnes pratiques) ;
- de contacter de manière proactive les organisations actives dans des domaines pertinents pour l'inclusion et la diversité, d'organiser des réunions d'informations spécifiques et d'assurer une présence à différents événements pertinents en vue d'attirer des organisations œuvrant avec les différents groupes cibles en tant que nouveaux bénéficiaires du programme Erasmus+ ;
- d'informer les bénéficiaires actuels et potentiels sur les mécanismes financiers proposés par le programme Erasmus+ en vue de soutenir l'inclusion et la diversité (visites préparatoires, frais exceptionnels, accompagnateurs, frais d'inclusion) ;
- de soutenir les bénéficiaires potentiels via une approche de conseil sur mesure en vue d'élaborer des projets inclusifs ;
- de sélectionner des projets de qualité répondant à la priorité « inclusion et diversité » ;
- de systématiquement soutenir les organisateurs de projets dans le domaine de l'inclusion et de la diversité à toutes les étapes du cycle de projet ;
- d'organiser des séances de formation, de mise en réseau et de présentation pour les organisations actives dans des domaines pertinents pour l'inclusion et la diversité tout en promouvant les opportunités de formation transnationales pertinentes et les synergies avec d'autres programmes européens ;
- de renforcer les capacités du réseau des agences nationales à mieux évaluer et gérer les projets visant à favoriser l'inclusion et la diversité en proposant des formations aux membres du personnel et aux experts externes.

En somme, toutes ces activités prévues représentent le plan d'action stratégique de Anefore pour l'inclusion et la diversité.

---

<sup>1</sup>[Lignes directrices de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité](#)

**Résumé des mécanismes des programmes Erasmus+ et CES visant à soutenir l'inclusion et la diversité** promus par Anefore pour favoriser la participation des participants ayant moins d'opportunités et la mise en œuvre de projets européens inclusifs :

a) **Inclusion et diversité en tant que priorités dans le processus d'évaluation :**

L'inclusion et la diversité font partie des critères de sélection des demandes de financement et d'attribution du soutien financier. La priorité dans le processus d'octroi des subventions sera accordée aux projets de qualité qui abordent activement la question de l'inclusion et de la diversité et qui associent des participants moins favorisés, des organisations participant pour la première fois aux programmes et des organisations de terrain.

b) **Accessibilité et convivialité des programmes :**

Les deux programmes s'efforcent de suivre une approche conviviale pour rendre leurs orientations, mécanismes de demande et d'établissement de rapports, documents et formulaires plus clairs, plus concis et plus compréhensibles (p.ex. utilisation de différents formats et langues).

c) **Visites préparatoires :**

Dans le cadre des projets financés, en particulier lorsque des participants moins favorisés prennent part à des activités de mobilité, les organisateurs de projets peuvent effectuer des visites de planification auprès des organisations qui accueillent l'activité dans un autre pays, avec ces participants, le cas échéant.

d) **Tutorat renforcé :**

Un processus de parrainage intensifié qui peut être utilisé pour soutenir les participants moins favorisés dans certaines actions des programmes s'ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre une activité de manière autonome ou avec le soutien d'un tutorat ou d'un encadrement classique.

e) **Soutien financier spécifique :**

Des mécanismes de soutien financier pour permettre et favoriser l'inclusion et la diversité dans l'ensemble des projets sont prévus: un financement supplémentaire destiné à couvrir les besoins spécifiques éventuels des participants moins favorisés; un soutien financier supplémentaire aux organisations qui mènent des projets favorisant activement l'inclusion et la diversité, visant en particulier à atteindre des groupes difficilement accessibles; des mécanismes financiers souples et faciles à comprendre, permettant une meilleure adaptation aux besoins des différents groupes cibles au niveau national et la prise en compte d'éventuelles synergies avec d'autres fonds nationaux/européens; un financement spécifique, destiné à soutenir les organisations de petite taille n'ayant guère ou pas d'expérience dans la présentation de demandes au titre des programmes, y compris une procédure de financement simplifiée et plus souple.

f) **Actions de plus petite envergure et plus facilement accessibles** qui sont particulièrement adaptées aux organisations ayant une capacité administrative réduite ou participant pour la première fois aux programmes. Ces actions se caractérisent par des montants de subvention plus faibles et plus souples, des exigences administratives et obligations d'information plus simples, ainsi que par une durée plus courte des projets.

g) **Parcours de renforcement graduel des capacités :**

Les différents formats de projets permettent d'offrir des expériences transfrontières en fonction des besoins et des possibilités des participants (en particulier des personnes moins favorisées) à différents stades de leur vie, renforçant ainsi graduellement les capacités. Les organisations sont encouragées à utiliser les programmes comme outils de développement personnel et éducatif des participants.

h) **Format des projets et durée de la mobilité :**

La mobilité de courte durée et à petite échelle peut être une première expérience pour les personnes moins favorisées qui, en raison de leur situation, ne peuvent pas participer ou ne se sentent pas prêtes à participer à une mobilité de durée standard. Une première expérience peut aider ces groupes à envisager, dans un deuxième temps, de participer à des projets de plus longue durée et de plus grande ampleur.

i) **Activités européennes au niveau local :**

Certaines actions offrent des possibilités d'apprentissage au niveau local, toujours associées à une forte dimension européenne. Ces types d'activités peuvent fournir une première expérience des programmes aux participants qui n'ont pas suffisamment confiance en eux pour s'engager dans des activités à l'étranger. Pour les participants moins favorisés, ces projets européens organisés dans un environnement plus familier peuvent servir de passerelle vers d'autres expériences transfrontières.

j) **Échanges en ligne :**

Le programme propose des échanges interculturels en ligne en tant que possibilité supplémentaire et complémentaire pour les participants moins favorisés. Des projets tels que « Virtual Exchange » relient des personnes de différentes régions géographiques autour de projets thématiques. Ces échanges en ligne peuvent également servir de passerelle vers une mobilité transfrontière physique à un stade ultérieur, qu'ils devraient plutôt compléter que remplacer.

k) **Aide à l'apprentissage des langues :**

Cette aide est fournie soit par l'intermédiaire du soutien linguistique en ligne d'Erasmus+, soit sous forme d'autres incitations financières linguistiques lorsque ce soutien n'est pas disponible ou pour des activités nécessitant un apprentissage linguistique spécifique. Elle peut être fournie sous d'autres formes, telles que l'utilisation de la langue des signes, lorsque l'apprentissage en ligne n'est pas l'outil approprié pour atteindre les groupes cibles.

## **Ad 2)**

Le budget total du programme Erasmus+ 2021-2027, qui s'élève à 28,4 milliards d'euros, englobe sept budgets (un budget par appel à propositions annuel). Le budget disponible par appel à propositions annuel est déterminé chaque année par la Commission européenne (CE) dans son programme de travail annuel et la distribution annuelle exacte pour toute la durée du programme n'est donc pas connue à l'avance. Étant donné que les distributions budgétaires exactes des années 2022 à 2027 ne sont pas encore définies, des informations détaillées ne peuvent être fournies que pour l'appel à propositions 2021.

Le budget total disponible du programme Erasmus+ pour l'appel à propositions 2021 s'élève à environ 2,85 milliards d'euros selon le programme de travail annuel de la CE. Avec un budget disponible

d'environ 11,25 millions d'euros, la part du budget de cette année réservée au Luxembourg s'élève à 0,39 %.

La distribution détaillée du budget disponible pour l'appel à propositions 2021 du programme Erasmus+ pour le Luxembourg se présente comme suit :

### **Éducation et formation :**

Enseignement scolaire :

- Action clé 1 (projets de mobilité pour élèves et personnel) : 597 747 €
- Action clé 2 (projets de partenariat à petite échelle/en faveur de la coopération) : 739 467 €

Enseignement et formation professionnels :

- Action clé 1 (projets de mobilité pour apprenants et personnel) : 794 717 €
- Action clé 2 (projets de partenariat à petite échelle/en faveur de la coopération) : 1 305 470€

Enseignement supérieur :

- Action clé 1 (projets de mobilité pour étudiants et personnel) : 1 873 635 €
- Action clé 2 (projets de partenariat en faveur de la coopération) : 1 050 574 €

Éducation des adultes :

- Action clé 1 (projets de mobilité pour apprenants et personnel) : 141 774 €
- Action clé 2 (projets de partenariat à petite échelle/en faveur de la coopération) : 647 929 €

Éducation et formation action clé 3 (activités de coopération transnationales) : 120 713 €

**Total Éducation et formation : 7 272 026 €**

### **Jeunesse :**

- Action clé 1 (projets de mobilité pour animateurs de jeunes, échanges de jeunes et activités de participation de jeunes) : 1 019 519 €
- Action clé 2 (projets de partenariat à petite échelle/en faveur de la coopération) : 1 717 440 €
- Action clé 3 (activités de coopération transnationales et action « Discover EU Learning for Discover EU participants ») : 304 998 €

**Total Jeunesse : 3 041 957 €**

Subvention CE pour les frais de fonctionnement de Anefore : 898 391 €

Subvention CE pour le réseau Eurodesk : 36 614 €

**Total budget disponible pour le Luxembourg : 11 248 988 €**